



Doc. 15981

23 avril 2024

Les produits du crime dénoncé par Sergueï Magnitski retrouvés en Suisse ne doivent pas être restitués à leurs auteurs présumés

Proposition de résolution

déposée par M. Eerik-Niiles KROSS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Dans sa [Résolution 1966 \(2014\)](#), l'Assemblée parlementaire a condamné l'assassinat de Sergueï Magnitski dans une prison russe et l'impunité des auteurs de ce crime. Sergueï Magnitski travaillait comme avocat fiscaliste pour Hermitage Capital et avait mis au jour une gigantesque fraude de remboursement d'impôt d'un montant de \$US230 millions à laquelle participaient des fonctionnaires de l'État russe. L'Assemblée a également demandé l'ouverture d'une enquête sur le blanchiment de capitaux, y compris en Suisse, afin de traduire en justice ceux qui ont bénéficié du crime dénoncé par M. Magnitski.

Les produits du crime (environ \$US18 millions) ont été retrouvés en Suisse et ont été gelés par le procureur suisse en 2011 et 2013.

Alors que la procédure pénale suivait son cours, il est apparu que de hauts représentants du Ministère public fédéral suisse avaient entretenu des relations inhabituellement étroites avec leurs homologues russes. L'un d'entre eux, Vinzenz Schnell, enquêteur de la police fédérale affecté au Ministère public fédéral suisse, avait effectué avec des fonctionnaires russes des parties de chasse et de pêche payées par des hommes d'affaires russes et était étroitement associé à l'enquête sur l'affaire Magnitski. Il a été démis de ses fonctions à l'Office fédéral de la police et condamné par un tribunal suisse pour délit d'acceptation d'un avantage indu en 2018.

Toutefois, ses successeurs ont apparemment suivi les conclusions de l'enquête dans laquelle il s'était compromis et ont décidé, le 27 juillet 2021, de restituer 80 % des fonds aux criminels russes sans inculper aucun de ceux qui auraient été les bénéficiaires de ces sommes.

En conséquence, plusieurs personnes actuellement sanctionnées au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, en Lettonie, en Estonie et aux États-Unis recevront à présent le produit du crime dénoncé par M. Magnitski.

Compte tenu de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, l'Assemblée devrait enquêter dans le cadre d'un rapport sur les allégations de traitements de faveur indignes accordés en Suisse à des suspects de nationalité russe et adopter une résolution sur la base de ses conclusions.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
GADIRLI Erkin, Azerbaïdjan
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
JEVGRAFOV Aleksei, Estonie, ADLE
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine
MOSHNETS Olena, Ukraine, ADLE
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE/AD
PAKOSTA Liisa-Ly, Estonie, NI
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
TAMAŠUNIENĖ Rita, Lituanie, CE/AD
VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
VYŠNIAUSKAS Andrius, Lituanie, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
NI: non inscrit dans un groupe